

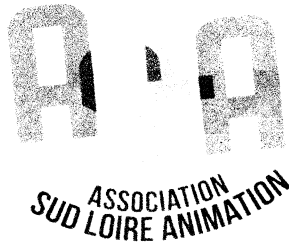
Association Sud Loire Animation

REGLEMENT VIDE GRENIER DE SUD LOIRE EN FÊTE

- Article I.** Afin d'assurer le succès de ce vide grenier, l'association met à votre disposition
- ✓ Une campagne de communication
 - ✓ Une buvette, (sandwiches, boissons, gâteaux,...)
 - ✓ Un emplacement sur la place Pirmil.
 - ✓ Les emplacements sont déterminés dans l'ordre des inscriptions.
- Article II.** Seront réputés exposants les personnes physiques ou les associations dont le bulletin d'inscription, le règlement de 10€, une copie recto verso de la carte d'identité (d'un membre du bureau pour les associations) seront parvenus avant le dimanche 24 Septembre 2017 et sous réserve des places disponibles.
- Article III.** En cas de désistement, aucun remboursement n'interviendra après le samedi 23 septembre 2017 20h
- Article IV.** Les exposants doivent se plier au règlement, car l'association se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler le bon déroulement, ou atteinte à l'ordre public ou la moralité de la manifestation.
- Article V.** Tout exposant devra justifier de son identité en présentant sa carte d'identité et le double de son bulletin d'inscription.
Ces informations seront transcrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.
- Article VI.** Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9h et à ne pas remballer avant 18h30 sauf intempérie.
- Article VII.** Les exposants peuvent introduire leur véhicule sur la place pour déballer jusqu'à 9h00 au plus tard et doivent dégager rapidement par souci de sécurité pour tous. Les véhicules ne doivent pas être stationnés dans l'enceinte de la fête et dans le respect du code de la route et sans gêne pour la circulation routière en dehors de la place. L'association se réserve le droit de faire appel à la police en cas de gêne manifeste à la circulation.
- Article VIII.** Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité, en cas de casse, vol ou tout autre préjudice.
- Article IX.** La vente d'animaux, d'armes en état de fonctionner et ou de produits alimentaires est interdite. L'exposant ne peut vendre que des objets personnels et usagés. Il ne peut pas participer à plus de deux vide greniers ou ventes au déballage par an.
- Article X.** Après la manifestation, l'emplacement devra rester propre, débarrassé de tout objet ou papier sous peine de poursuite ou d'amende et ceci avant 19h30.

Attestation à retourner avant le Samedi 23 Septembre 2017 au siège social ou à remplir le jour du vide grenier dans la mesure où il reste des places.

Association Sud Loire Animation



Adresse
44200 Nantes

1 Rue Paul Théry –

Téléphone – Répondeur

02.40.32.81.61

Courriel

asla44@orange.fr

Site Internet

<http://asla44.pagesperso-orange.fr/index.html>

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

Se déroulant le dimanche 24 Septembre 2017 Place du marché de Pirmil 44200 Nantes de 7h00 à 19h00

> Personne Physique



Nom

- Prénom
- Né le
- à

Département N°



Adresse

- Cp
- Fixe
- Courriel

Ville

Mobile



Pièce d'Identité N°

- Délivré le
- Par
- Immatriculation du Véhicule

> Déclare sur l'honneur

- ✓ De ne pas être commerçant (e)
- ✓ De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code de commerce)
- ✓ De la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code Pénal)

> M'engage à lire et respecter le règlement au dos de cette page

- Ci-joint mon règlement de 10 € pour l'emplacement.
- Photocopie recto verso de ma carte d'identité et de la carte grise du véhicule.

X

Fait à Nantes le

Attestation à retourner avant le Samedi 23 Septembre 2017 au siège social ou à remplir le jour du vide grenier dans la mesure où il reste des places.